



CentraleSupélec

université
PARIS-SACLAY

ÉDITION 2025-2026

Bienvenue à CentraleSupélec !

●
GUIDE DE L'ÉTUDIANT
CAMPUS DE RENNES



Éditos

Tout d'abord, je vous renouvelle mes félicitations pour votre admission et votre décision de rejoindre CentraleSupélec !

Nous ne doutons pas que les mois ou années à venir seront inoubliables et que vous saurez tirer partie des opportunités que l'École vous propose.

Ce livret a pour objectif de vous aider à vous installer et à prendre vos marques sur le campus de CentraleSupélec de Rennes, en vous donnant de nombreuses informations sur tous les services et contacts dont vous pourrez avoir besoin.

J'espère qu'il vous sera utile et que vous prendrez plaisir à le lire.
Cordialement,



Romain SOUBEYRAN

Directeur général de CentraleSupélec

Au nom de tout le personnel du campus de Rennes de CentraleSupélec, je vous félicite pour votre admission à l'École et pour votre choix de rejoindre notre campus, Rennes et la Bretagne pour les années à venir !

Avant que nous puissions échanger et faire connaissance lors de la rentrée, ce guide a pour objectif de vous donner un certain nombre d'informations pratiques importantes concernant notamment le logement, les accès à l'École et toutes les démarches administratives préalables à votre arrivée.

En vous souhaitant une très bonne installation et en vous donnant rendez-vous début septembre !



Yves LOUËT

Directeur du campus de Rennes de CentraleSupélec

Sommaire

01 Se préparer à venir en France

4-5

02 Arriver en France

6-7

03 Démarches administratives

8-13

04 Vivre à CentraleSupélec

14-24

Préparer votre arrivée en France

Avant votre arrivée en France, commencez à chercher un logement (voir la section logement).

Un mois avant le départ



Demandez votre visa

Pour les étudiants hors Union européenne : faites les démarches pour obtenir votre visa au moins un mois avant votre arrivée.

● À qui s'adresser

Au consulat ou à l'ambassade de France de votre pays de résidence, dès que vous avez reçu l'attestation d'admission de votre établissement.

Les documents à fournir dépendent de votre situation. Pour les connaître, consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16162?lang=fr>

Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse n'ont pas besoin de visa pour étudier en France.



Vérifiez votre carte de retrait

Vérifiez que votre carte bancaire vous permettra de retirer de l'argent à votre arrivée en France. Si ce n'est pas le cas, emportez de l'argent liquide. Vous pourrez ouvrir un compte bancaire en France plus tard.

Une semaine avant le départ

Préparez les documents nécessaires à votre voyage et à votre installation, à savoir :



Documents d'identité

- Photo d'identité au format numérique et, le cas échéant, votre visa ou permis de séjour ;
- Carte d'identité ou passeport ;
- Acte de naissance (traduction et copie certifiée conforme) ;
- Permis de conduire si vous avez l'intention de conduire en France.



Documents relatifs à vos études en France

- Certificat d'inscription à CentraleSupélec ;
- Certificat(s) de langue (français, anglais...) ;
- Diplômes antérieurs (traduction et copie certifiée conforme)
- Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires (étudiants internationaux)
- Attestation de bourse d'études
- Attestation d'assurance civile pour l'année 2025-2026 (voir la rubrique dédiée)



Documents relatifs à votre voyage

- Vos billets de train ou d'avion ;
- Votre itinéraire depuis l'aéroport.



Documents relatifs à votre installation

- Votre réservation de logement sous forme imprimée ;
- Les documents nécessaires à votre entrée dans le logement ;
- La liste et les coordonnées de vos contacts en France.

N'hésitez pas à scanner ou à prendre des photos de vos documents et à vous les envoyer par e-mail ou à les sauvegarder sur un cloud. Vous pourrez ainsi y accéder facilement à tout moment.

Pensez à emporter votre **téléphone portable**, une **carte bancaire utilisable en France** et l'original ou une copie de votre **carnet de santé**.



Plus d'informations

Retrouvez toutes les informations sur le site Rentrée de CentraleSupélec <https://rentree.centralesupelec.fr/fr/accueil>



Arriver en France

Le campus de Rennes est situé sur la commune de Cesson-Sévigné (département d'Ille-et-Vilaine, 35), commune de la Métropole de Rennes.



Si vous arrivez en voiture

- **Rennes est accessible de Paris après 3h de trajet par l'autoroute A11 et A81.**
Une fois arrivé sur la commune de Cesson-Sévigné, il faut prendre la sortie "Zone Industrielle Sud-Est, Cesson-Sévigné" et prendre ensuite le boulevard des Alliés jusqu'au rond-point de la Boulaie. Prendre à gauche et le campus se trouve sur la droite, Avenue de la Boulaie.



Si vous arrivez en métro

- **Pour accéder au campus via le métro (station Atalante, ligne B), marcher sous le viaduc en longeant le site d'Orange Labs.**
En arrivant au niveau de l'entrée de la résidence de Belle Fontaine, emprunter le chemin piéton entre les bâtiments et arriver sur le parking principal du campus. L'accueil de l'Ecole se trouve à l'opposé du parking.



Si vous arrivez en train

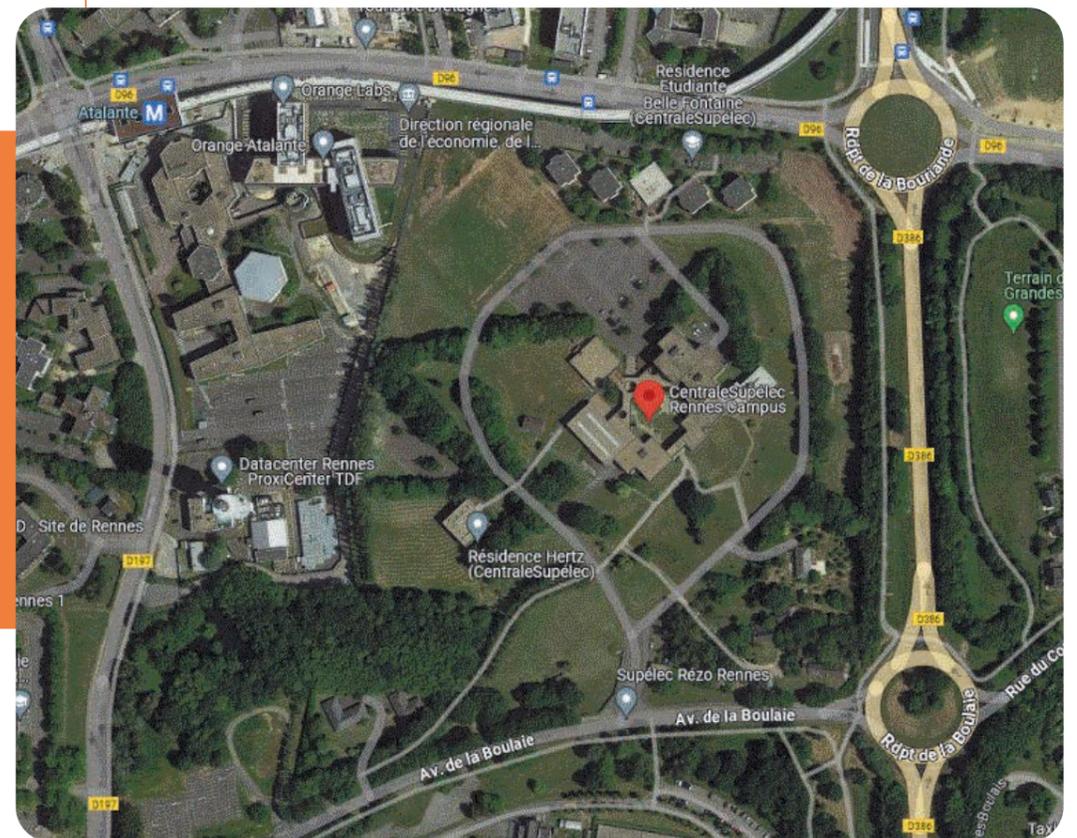
- **Rennes est accessible en TGV depuis Paris-Montparnasse ou Massy-Palaiseau. Le trajet dure 1h30.**

Depuis la Gare de Rennes, prendre le **métro ligne B** direction Viasilva, descendre à l'**arrêt Atalante** (10 minutes).

Vous pouvez également prendre la **ligne A** du métro direction J.F Kennedy, descendre à l'**arrêt République** et prendre ensuite le **bus C4** direction ZA Saint Sulpice vous devez descendre à l'**arrêt Atalante** (30/45 minutes).



Accès du campus de Rennes (véhicules et piétons)



Démarches administratives

Pour vivre en France

À votre arrivée en France, vous devrez accomplir plusieurs formalités. Celles-ci sont nécessaires pour que vous puissiez bénéficier de soins médicaux ou trouver une banque ou un logement. D'autres vous permettront de circuler.

Visa étudiant long séjour ou VLSTS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour)

À votre arrivée en France et au plus tard dans les 3 mois suivant votre arrivée, vous devez valider votre visa pour lui donner "valeur de titre de séjour". Cette procédure est obligatoire pour tous les détenteurs de ce visa. Vous devez valider votre visa en ligne sur la plateforme de l'ANEF. Vous devrez avoir pour cela :

- une adresse électronique valide,
- les informations relatives à votre visa,
- votre date d'arrivée en France,
- votre adresse de résidence en France,
- une carte de paiement pour régler la taxe de séjour en ligne ou un timbre électronique, à acheter dans un bureau de tabac sur un terminal dédié (paiement en espèces).

Après avoir saisi le numéro de votre visa, fourni diverses informations et payé une taxe de 50€ pour un "statut étudiant" sous forme de timbre fiscal électronique, vous devez confirmer l'enregistrement de votre visa et recevez une attestation de validation au format PDF. Cette attestation doit être sauvegardée. Elle a valeur de titre de séjour jusqu'à la date de fin indiquée sur le visa.

Visa mineurs scolarisés / concours / étudiants algériens

Vous devez déposer une première demande de titre de séjour après validation de votre inscription dans votre école ou université (visa concours / étudiant algérien) ou dès que vous avez atteint votre majorité (visa mineur scolarisé). Pour cela il suffit de prendre rendez-vous dans la préfecture de rattachement de votre campus, dont le site internet pour le campus de Rennes est _



Validation de visa

Si vous êtes venu en France avec un visa nécessitant une validation, faites-la dans les premiers jours de votre arrivée pour vous inscrire à la Sécurité sociale et pouvoir voyager pendant votre séjour.

Connectez-vous sur

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Ouverture d'un compte bancaire

Disposer d'un compte bancaire est un droit reconnu par la loi française. Un étudiant étranger vivant en France peut ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France.

Comparez les offres des différentes banques. Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent varier considérablement d'une banque à l'autre. Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile
- un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant.

L'ouverture d'un compte bancaire donne droit à une carte bancaire et à un chéquier. Grâce à votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB), vous pourrez facilement mettre en place des prélèvements automatiques pour divers abonnements.

Si vous avez des difficultés à ouvrir un compte bancaire, il existe une procédure appelée "droit au compte". La Banque de France désignera automatiquement une banque qui aura l'obligation de vous ouvrir un compte. Les détails de cette procédure, les documents à fournir et les associations d'aide sont disponibles sur le site de la Banque de France.

Inscription à la Sécurité sociale

La Sécurité sociale permet aux étudiants étrangers de bénéficier d'une couverture sociale pendant leurs études en France.

ameli.fr
santé

Commencez votre inscription dès votre arrivée en France, car la procédure est longue. Vous obtiendrez d'abord une attestation provisoire d'affiliation, puis une attestation définitive une fois que vous aurez validé votre visa et créé un compte bancaire.

Si vous êtes un étudiant européen, vous n'avez pas besoin de vous inscrire à la Sécurité sociale française si vous avez une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Vous pouvez utiliser votre carte et recevoir des soins en France. Cette carte est à demander dans votre pays d'origine. *Les étudiants concernés sont ceux qui ont la nationalité d'un pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.*

Si vous êtes un étudiant non européen, vous devez vous inscrire au régime général de la Sécurité sociale française. Cette inscription est gratuite. Elle doit être effectuée immédiatement après votre inscription dans votre établissement. Elle se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants internationaux. Il est disponible en français et en anglais.

Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>.

Documents à fournir pour obtenir votre attestation de droit provisoire à la Sécurité sociale :

- votre certificat d'inscription pour l'année académique en cours ou votre carte d'étudiant ;
- une pièce d'identité ;
- votre visa d'étudiant ou visa de long séjour valable pour la résidence (VLS-TS).

Documents complémentaires nécessaires pour compléter votre inscription à la Sécurité sociale et obtenir votre attestation de droits définitifs :

- votre titre de séjour (visa validé par le ministère de l'Intérieur) ;
- un justificatif d'état civil (acte de naissance, par exemple). Une traduction sera exigée pour les étudiants non européens. La traduction est facultative pour les étudiants européens (sauf pour les étudiants grecs et bulgares) ;
- un relevé de compte bancaire à votre nom. Si vous n'avez pas de compte bancaire en France, vous pouvez fournir les coordonnées bancaires (IBAN) d'un compte à l'étranger.

S'inscrire à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Le gouvernement français propose une aide pour payer votre logement : l'APL, ou aide personnalisée au logement.

Inscrivez-vous sur le site et en fonction de votre situation, vous recevrez chaque mois un montant fixe pour vous aider à payer votre loyer. Rendez-vous sur : <https://www.caf.fr>, et sélectionnez votre département (35 pour Rennes).

Là encore, commencez votre inscription le plus tôt possible, car la procédure est longue.



Assurance et garant

À l'arrivée, il est obligatoire de souscrire une assurance multirisque couvrant l'hébergement, la responsabilité civile et les biens.

Cette "attestation de responsabilité civile et multirisques habitation" vous est souvent remise par votre banque. Vous devrez également trouver un garant qui s'engage à payer votre loyer en cas de défaillance de votre part. Vous pouvez utiliser :

- Visale (www.visale.fr), un service gouvernemental gratuit pour les étudiants,
- ou Garantme (www.garantme.fr), un organisme privé.



Aide au dépôt de garantie pour les étudiants en contrat d'apprentissage

L'AVANCE LOCA-PASS® est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0 % pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

Testez votre éligibilité sur le site locapass.actionlogement.fr



L'aide MOBILI-JEUNE pour les étudiants en apprentissage

L'aide MOBILI-JEUNE® s'adresse aux jeunes de moins de trente ans ayant déposé leur demande au plus tard le jour de leur trentième anniversaire.

Ils doivent être en formation en alternance au sein d'une entreprise (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) du secteur privé non-agricole à la date de la demande d'aide.

Le montant de l'aide (subvention) est de 10 € minimum et de 100 € maximum sur une période de 3 ans.

Le logement peut être meublé ou non, conventionné ou non et son usage délivré à l'occasion de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective ou un avenant en colocation.

Votre demande d'aide doit être réalisée dans les 3 mois qui précèdent ou dans les 5 mois qui suivent la date de début d'exécution du contrat d'alternance ou la date d'anniversaire du contrat.

- Pour avoir toutes les informations : <https://www.actionlogement.fr/laide-mobili-jeune>
- Pour faire une simulation : <https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=%2F>



L'aide au logement des jeunes en formation professionnelle

Bénéficiaire d'un forfait téléphonique/internet local

Vous pouvez commander une carte SIM en ligne ; elle vous sera envoyée à votre arrivée. Si vous souhaitez aller la chercher vous-même, des magasins et des distributeurs automatiques existent dans les grandes villes et les centres commerciaux.

Il existe de nombreux fournisseurs qui proposent des offres différentes.

Les plus importants sont :

- Free : www.mobile.free.fr
- Bouygues : www.bouyguetelecom.fr
- SFR : www.sfr.fr
- Orange : www.orange.fr

WIFI ouvert à la demande.

Adhésion à l'association et réservée aux étudiants de CentraleSupélec.

free



SFR

orange

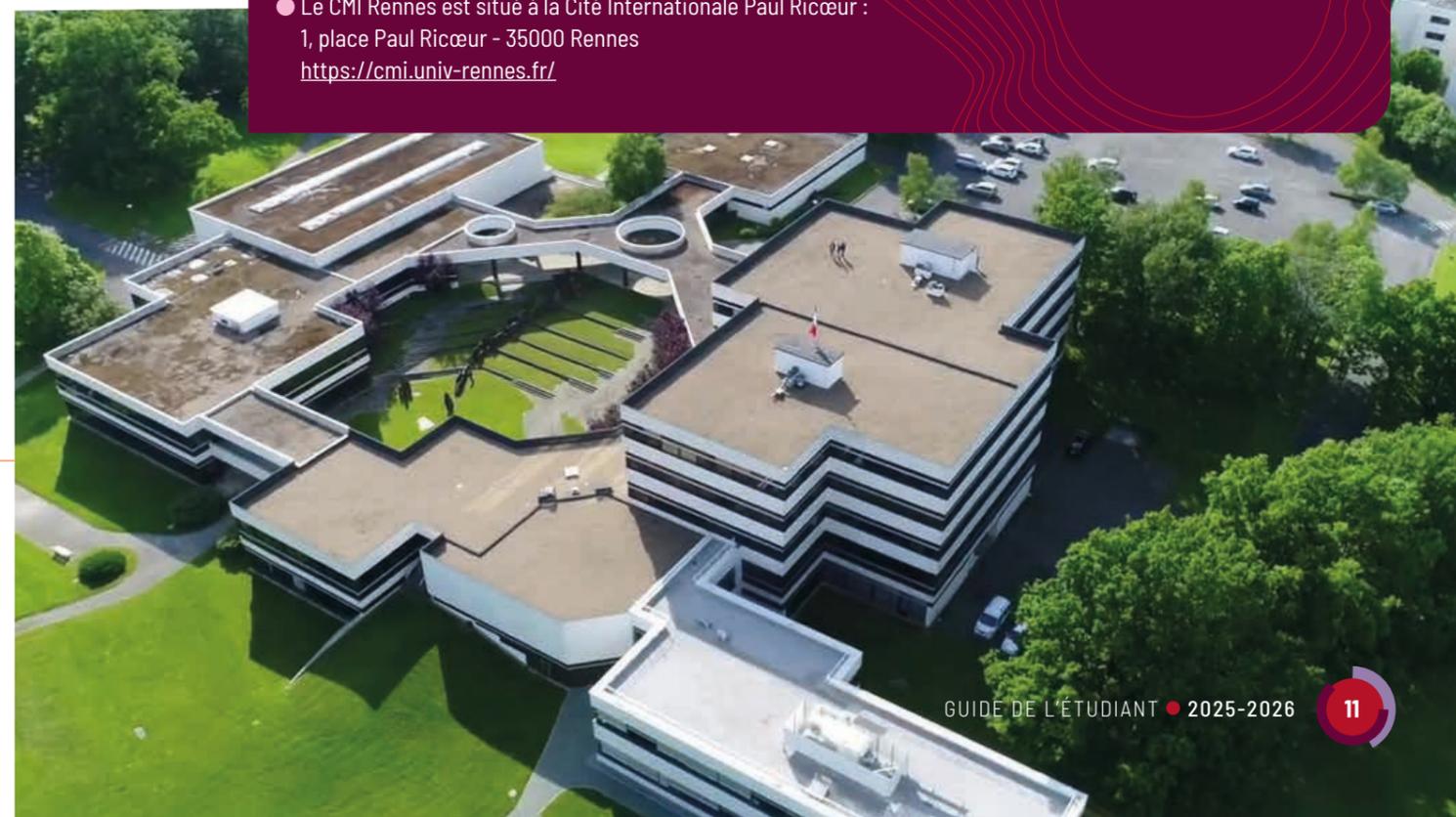
Aides spécifiques pour le campus de Rennes : le CMI (Centre de Mobilité Internationale)

Créé en 2009, le Centre de Mobilité Internationale (CMI) de Rennes a pour mission d'accueillir et d'accompagner les étudiants, doctorants et chercheurs internationaux présents dans l'enseignement supérieur rennais, inscrits dans les établissements-membres du CMI, et de les aider dans leurs démarches quotidiennes pour s'installer et vivre en France (titres de séjour, logement, transport, santé, banque, téléphonie...).

- Aide à la validation du Visa : <https://cmi.univ-rennes.fr/validation-visa>

Le CMI peut également vous aider pour faire votre demande à la sécurité sociale et à la CAF.

- <https://cmi.univ-rennes.fr/sante-et-securite-sociale>
- <https://cmi.univ-rennes.fr/la-caf-aide-au-logement>
- Le CMI Rennes est situé à la Cité Internationale Paul Ricœur :
1, place Paul Ricœur - 35000 Rennes
<https://cmi.univ-rennes.fr/>



Pour étudier à CentraleSupélec

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Le paiement de la CVEC est obligatoire pour s'inscrire à CentraleSupélec. Son montant est de 105 € pour l'année 2025-2026.



Les catégories d'étudiants suivantes ne sont pas soumises à la CVEC :

- les programmes d'enseignement payés par l'employeur (apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue) ;
- les étudiants en échange dans le cadre de programmes régis par un accord entre un établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'accueil en France. Ces étudiants ne sont pas officiellement considérés comme inscrits en France (double diplôme non payant, échanges académiques).

Vous pouvez la payer par internet en vous connectant au site cvec.etudiant.gouv.fr.

Vous pouvez également la payer en espèces dans un bureau de poste.

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français, public ou privé, doivent s'acquitter de cette contribution, à l'exception des étudiants :

- titulaires d'une bourse sur critères sociaux du CROUS ou d'une bourse versée par une région ;
- bénéficiant d'une bourse de l'État français (BGF).

Dans tous les cas, même les étudiants exonérés de la contribution vie étudiante et de campus doivent se connecter au site cvec.etudiant.gouv.fr pour valider leur exonération et recevoir une attestation leur permettant de s'inscrire dans leur établissement d'enseignement supérieur.

Inscription administrative à CentraleSupélec

Vous devez remplir votre dossier d'inscription sur notre plateforme d'inscription en ligne, Géode pour finaliser votre inscription, payer vos droits de scolarité et obtenir votre carte d'étudiant.

Remplissez votre dossier d'inscription le plus tôt possible. L'équipe du Welcome Students Desk (Bureau de Mme Piednoir Catherine - rez-de-chaussée - n°228) se tient à votre disposition pour toute question ou problème financier.

Votre dossier doit être complété dans le mois qui suit le début de l'année académique.

Si vous payez en 3 fois, veuillez soumettre votre demande en indiquant ce mode de paiement.

Si votre dossier n'est pas validé, vous ne pourrez pas passer vos examens, faire votre stage ou valider votre année.

IMPORTANT

Tous les étudiants non européens primo-entrants et les étudiants en situation de handicap doivent passer une visite médicale.



Aides financières

La Fondation CentraleSupélec

La Fondation CentraleSupélec soutient les élèves ingénieurs français et étrangers, les étudiants en Master, MS, MSc et Bachelors, en fonction de leurs difficultés, de leurs besoins ou de leurs projets, par le biais de :

- bourses de vie (élèves-ingénieurs de 1ère année) et des garanties de prêts sous conditions de ressources pour vous aider à faire face aux coûts de la vie étudiante et/ou soutenir vos projets de mobilité internationale. Trois commissions sont organisées chaque année : octobre, janvier et mai ;
- prêts informatiques pour les étudiants qui ne peuvent pas acheter d'ordinateur ou dont l'ordinateur est en panne ;
- bourses du Centre des Diversités et de l'Inclusion : des bourses supplémentaires pour les élèves ingénieurs boursiers du CROUS des échelons 1 à 7 ont été créées. En 1^{re} année : 2 000 €, incluant le coût du week-end d'intégration (WEI) et en 2^e année : 1 000 €.

Contact : laura.scazzola@centralesupelec.fr



Aides de l'École

CentraleSupélec met également à disposition des aides pour les étudiants en difficulté (aides alimentaires, bourses...).

Plusieurs commissions d'attribution des bourses sont réalisées chaque année.

Contact : armelle.minez@centralesupelec.fr

KLARO

Klaro (www.klaro.fr) est une application qui permet de connaître les modalités et les montants des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre, CentraleSupélec et l'Université Paris-Saclay mettent à votre disposition une application qui recense toutes les aides dont vous pouvez bénéficier en fonction de votre situation.

04 Vivre à CentraleSupélec

Le logement

CentraleSupélec propose à ses étudiants plusieurs types de logements :

La résidence étudiante

- La résidence est indépendante de la direction de l'école mais est située sur le campus de Rennes.
www.rennes.centralesupelec.fr/en/residences
Les différents logements proposés sont situés dans **la résidence BSB Les Foyers** (sahlm-lesfoyers.com).
- La résidence se compose de deux parties : une accessible Avenue de Belle Fontaine (composée de 4 blocs) et une autre accessible par l'Avenue de la Boulaie (un seul bloc, résidence Hertz).
- La résidence propose 204 lits, des laveries et des permanences 24h/24h. Le contact de la résidence est M. Quéré (02 99 84 46 00). Le réseau Wifi est géré par l'Association étudiante Rézo du campus.
Contact : residences.etudiants@bsb-lesfoyers.com



Logement type T1 (72 logements)

Studio de 18 m² (10 m² pour l'espace chambre) comprenant une chambre meublée (placard mural, lit 90 x 200 cm, une chaise, bureau, chevet, petit casier de rangement), une cuisinette (plaques vitro céramiques, évier, réfrigérateur table top) et une partie sanitaire (douche, WC, lavabo).

Logement de type "DUO" (66 logements soit 132 chambres)

Comprend deux chambres indépendantes et une partie commune de 12 m² avec cuisinette (plaques vitro céramiques, évier et partie sanitaire (WC, douche). Chaque chambre dispose de 12 m² avec placard mural, lit 90 x 200 cm, une chaise, bureau, chevet, un lavabo et un réfrigérateur table top.

Les deux types de logements disposent d'un pré-câblage téléphonique, d'une prise TV murale raccordée à une antenne collective, d'un câblage réseau informatique raccordé à la demande (adhésion à l'association et réservée aux étudiants de CentraleSupélec), une couverture fibres polaires (240 x 220 cm) et un oreiller (64 x 64 cm).

Une fois accepté à CentraleSupélec Rennes, une chambre est pré-réservée aux étudiants de 1^{re} année des cursus ingénieurs généralistes et de spécialités.

- Pour valider la réservation, les étudiants de 1^{re} année de ces deux cursus (ingénieurs de spécialités, ingénieurs généralistes) devront contacter la résidence avant le 18 août 2025. Passée cette date, les autres populations d'étudiants pourront postuler sur les places restantes.

En ce qui concerne l'hébergement dans la résidence, veuillez noter que :

- Le dépôt de garantie peut être payé à l'arrivée à la résidence.
- la réservation vous garantit une chambre, mais pas un type de chambre spécifique (vous pouvez avoir une chambre simple ou une chambre double en fonction des disponibilités à l'arrivée).



Se repérer sur le campus

Une visite du campus est proposée à chaque étudiant à son arrivée. Il y a trois bâtiments sur le site :

- le principal est le bâtiment d'enseignement, où vous aurez vos cours et où vous pourrez rencontrer les enseignants et le personnel,
- le second regroupe la bibliothèque et la salle de vie étudiante,
- le troisième abrite le gymnase et la cafétéria.

Payer sur le campus

Il n'y a pas de distributeur de billets sur le campus. Les distributeurs les plus proches se situent au Centre Commercial des Longchamps à 10 minutes à pied du campus, comprenant un Intermarché et une galerie commerciale avec une multitude de commerces dont une Poste, une pharmacie, des restaurants, une banque et une boulangerie.

Budget mensuel moyen (estimation)

Logement (avant la réduction de la CAF)	550 €
Restaurant universitaire (Crous, 3,30 €/repas)	150 €
Courses	100 €
Dépenses personnelles (lingerie, produits d'hygiène, etc.)	80 €
Transport, téléphone, réseau wifi	80 €
Autres (santé, urgences)	50 €
Dépenses totales	1010 €/mois

Manger

Cafétéria de l'Ecole

Le campus dispose d'un restaurant gérée par la Sodexo ouvert le midi, uniquement du lundi au vendredi de 11h45 à 13h45.

Vous pouvez y accéder avec votre carte d'étudiant qui vous sera délivrée dans les plus brefs délais. Vous devrez charger de l'argent sur votre carte pour payer votre repas (vous pouvez le faire au comptoir de la cantine). Cette carte vous donne aussi la possibilité de manger dans les restaurants du CROUS de Rennes mais aussi de Saclay et de Metz. Il faudra pour cela alimenter le compte IZLY compatible avec votre carte d'étudiant.

Supermarchés proches

Il y a plusieurs supermarchés de différentes tailles proches de la résidence. Le centre Commercial le plus proche accessible à pied (10 minutes) est l'Intermarché des Longchamps (avec une pharmacie, Poste, banque, restaurant, boucherie, boulangerie, etc.). En voiture, il est aussi possible d'accéder à d'autres centres commerciaux plus grands (Carrefour Cesson-Sévigné, Décathlon Betton...).

Se déplacer

Se déplacer en bus ou en métro



Les transports dans la ville de Rennes sont gérés par la société STAR (www.star.fr).

Vous pouvez acheter des tickets rechargeables, utiliser une carte mensuelle prépayée (selon la fréquence d'utilisation des transports, cela peut être moins cher) ou payer directement dans les transports avec votre carte bancaire.

Le réseau de transports en commun STAR est composé de deux lignes de métro et de 149 lignes de bus, et dessert l'ensemble du territoire de Rennes Métropole. Les lignes de bus à l'intérieur de la ville sont organisées autour du métro, qui traverse Rennes du nord-ouest au sud-est en passant par le centre-ville. Les lignes de bus en dehors de la ville desservent l'ensemble de Rennes Métropole.

La ligne B du métro permet d'aller du campus au centre ville en moins de 15 minutes. Utilisez l'arrêt ATALANTE, à moins de 5 minutes à pied du campus. Des bus relient également le campus au centre ville (ligne C4).

Horaires

- **Métro Ligne A** : 5h15 - 00h25 du lundi au mercredi / 5h15- 1h25 les jeudis, vendredis et samedis. 7h10 - 0h25 les dimanches et jours fériés. Un métro toutes les 1 minutes 25 à 4 minutes, du lundi au vendredi, entre 6h et minuit.
- **Métro Ligne B** : 5h10 - 00h20 du lundi au mercredi / 5h10- 1h20 les jeudis, vendredis et samedis. 7h15 - 0h20 les dimanches et jours fériés. Un métro toutes les 2 minutes 15 à 5 minutes environ toute la journée.
- **Sept lignes principales de bus** (C1, C2, C3, C4, C5, C6 et 9) circulent de 5h20 à 00h30 environ (du dimanche au mercredi), et de 7h30 à minuit les dimanches et jours fériés. Le service est prolongé jusqu'à 1h30 les jeudis, vendredis et samedis. Toutes les autres lignes fonctionnent de 6h30 à 21h environ.
- **Deux lignes "Star de nuit"** fonctionnent de 2h à 7h30 du mercredi soir au dimanche matin.
- Le vendredi et le samedi soir, des bus quittent le centre de Rennes à 23h et à 0h30 pour se rendre dans les communes de Rennes Métropole.

Tarifs

- 1 voyage coûte 1,70 € pour une heure de transport, et est valable sur l'ensemble du réseau STAR.
- Forfait étudiant : <https://www.star.fr/titres-et-tarifs/trouver-mon-tarif/forfait-etudiant>
- Tarifs pour les boursiers
- Chaque station de métro dispose d'un ou plusieurs distributeurs automatiques de tickets.

Si vous utilisez régulièrement le bus et le métro pour vous déplacer, il est plus économique d'acheter l'un des différents types d'abonnements ainsi que les différentes options de voyage (Korrigo - annuel, mensuel ou hebdomadaire) dans l'un des bureaux STAR.



Venir en vélo

Le campus dispose d'un abri à vélo (non fermé) et de plusieurs points d'attache. Par ailleurs, les vélos STAR sont le système de location de vélos en libre-service proposé par Rennes Métropole.

La plupart des quelque 83 stations et 900 vélos sont situés à proximité des stations de métro, des arrêts de bus et de cars, et de la gare. Vous pouvez louer un vélo, l'utiliser où bon vous semble, puis le rendre à n'importe quelle station d'accueil. Les 30 premières minutes d'un trajet Vélo STAR sont gratuites.

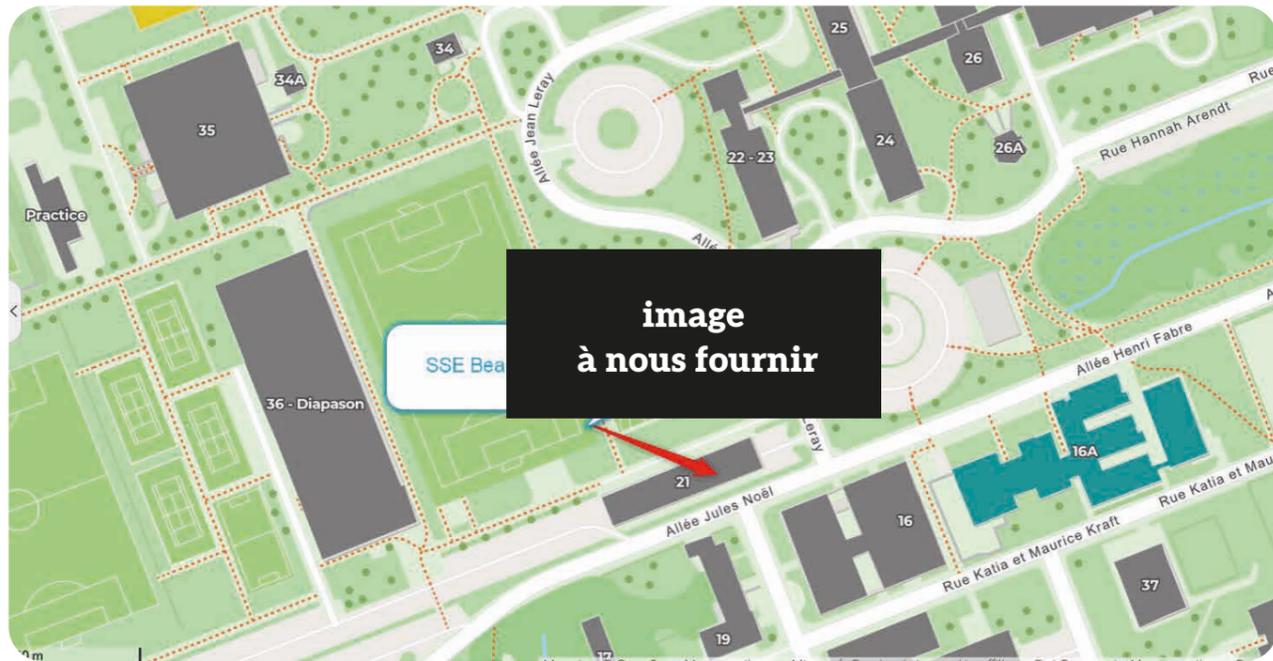
Vous pouvez payer pour 24 heures, 7 jours ou un an, selon vos besoins.

Si vous souhaitez prendre un abonnement annuel Vélo STAR, il vous en coûtera 30 €/mois si vous êtes déjà abonné STAR, ou 33 €/mois si vous ne l'êtes pas.

Si vous ne souhaitez utiliser Vélo STAR que de temps en temps, il est possible de souscrire un abonnement de courte durée. Il coûte 1 € pour 24 heures et 5 € pour 7 jours.

Pour plus d'informations :
Tél. (+33) 09 69 365 007

levelostar.fr



Prendre soin de soi

Les étudiants peuvent se rapprocher du service de santé étudiante (SSE) de l'Université de Rennes qui propose des consultations gratuites et confidentielles (prise de rendez-vous uniquement par téléphone au 02 23 23 55 05)

Campus de Beaulieu - Bâtiment 21 - Avenue du Général Leclerc

- Visites médicales et gynécologiques
- Accueil infirmier
- Aide psychologique
- Soutien social
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Mise à jour des vaccinations
- Dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST)
- Conseils en nutrition
- Conseils en addictologie
- Emettre un avis médical sur les demandes d'aménagements d'études et d'examens par les étudiants handicapés
- Organiser un bilan de santé à tout étudiant étranger hors UE, au cours de sa première année en France

Le SSE propose également des accueils en infirmerie sans rendez-vous, et assure à ce titre la délivrance d'une contraception d'urgence auprès des étudiantes.

Par ailleurs, le SSE propose également des entretiens avec des psychologues, des consultations de sophrologie/ relaxation et de diététique.

En outre, vous pouvez solliciter des consultations médicales en Médecine générale, dont la délivrance de certificats médicaux, des vaccinations... en gynécologie et en tabacologie.

Plus d'informations : <https://sse.univ-rennes.eu/ressources/campus-de-beaulieu-rennes>

D'autres médecins sont consultables sur le quartier des Longchamps, à proximité du centre commercial.

Hôpitaux les plus proches

- Hôpital privé de Cesson-Sévigné
3 rue du Chêne Germain 35510 Cesson-Sévigné
- Centre Hospitalier Universitaire - Pontchaillou
2 rue Henri le Guilloux, 35000 Rennes

Pharmacies

Plusieurs pharmacies sont accessibles à pied depuis la résidence dont celle du centre Commercial des Longchamps (10 minutes à pied).



Téléconsultations médicales

L'Université Paris-Saclay propose à tous les étudiants disposant d'une carte vitale (y compris un numéro temporaire) un **accès à QARE, plateforme de téléconsultation médicale**, fonctionnant tous les jours de la semaine de 6h à minuit, sans avance de frais.

S'inscrire au service de téléconsultation Qare :



Service de psychologie

Le campus de Rennes propose des séances avec un psychologue tous les jeudis de 12h30 à 14h30. La prise de rendez-vous se fait par e-mail : alisonprioult.psy@gmail.com.

Assistante sociale

CentraleSupélec dispose d'un **service d'aide sociale aux étudiants**. Mme Barbaroux reçoit les étudiants sur rendez-vous les lundis et mardis de 9h à 13h.



**en attente texte ?
ou pages à supp ?
oui si pas d'impression prévue
si impression, on passe en pages
de notes ?**



**en attente texte ?
ou pages à supp ?
oui si pas d'impression prévue
si impression, on passe en pages
de notes ?**



Vie quotidienne sur le campus



Pratiquer une activité sportive

Le campus de Rennes dispose d'installations sportives permettant d'offrir des activités aux étudiants et personnels de l'école, ainsi qu'aux autres usagers de son environnement proche.

- un gymnase, accueillant les activités de basket, hand-ball, futsal, badminton et tennis ;
- un terrain extérieur de football et de street- workout ;
- au sein de son campus, un parcours de disc-golf et une aire de Fitness / musculation.

Le campus dispose par ailleurs d'un Bureau des Sports (association étudiante), proposant une multitude de sports et organise des tournois inter-établissements ou des week-end, notamment des week-ends glisse et voile



Vie numérique

En tant qu'étudiant de CentraleSupélec, vous devez disposer d'un compte CentraleSupélec avec un identifiant de format prenom.nom@student-cs.fr. Ce compte est indispensable. Nous vous conseillons de consulter votre messagerie sur ce compte au moins une fois par jour.



Sites web de l'école

- **MyWay** (<https://myway.centralesupelec.fr>) : c'est la plaque tournante de tous les sites web de CentraleSupélec. Vous y trouverez tous les liens pour accéder aux formulaires/services proposés par l'École, votre emploi du temps et vos notes.
- **Edunao** (<https://centralesupelec.edunao.com/my>) héberge tous les cours que vous avez à CentraleSupélec.
- **Géode** (<https://geode.centralesupelec.fr/CS>) : vous en aurez parfois besoin pour télécharger votre emploi du temps ou votre certificat de scolarité sur votre téléphone, pour faire valoir vos absences ou pour consulter vos notes.
- **ResaCS** (<https://resa.centralesupelec.fr>) : permet de réserver des salles de CentraleSupélec pour travailler en journée (de 7h à 23h). Il est également disponible sur MyWay.



Impression

Le campus dispose d'une bibliothèque ouverte tous les jours, y compris le week-end (sur des horaires à préciser régulièrement car en lien avec des permanences effectuées par des élèves). Des copieurs/imprimantes sont à disposition des étudiants dans différents espaces. Il faudra vous munir de votre carte étudiant pour les utiliser.



VSS, harcèlement et discriminations

Sécurité

Le gardiennage du campus de Rennes présente sur le campus aux horaires suivantes :

- Semaine : de 19h à minuit
- Week-end : de 10h à 19h

Sur ces créneaux, les zones suivantes sont accessibles aux élèves du campus (avec accès badge) : niveaux 1 et 2 du bâtiment enseignement et recherche, le gymnase et la bibliothèque (selon un calendrier défini).



Violences sexuelles et sexistes

Pour la prévention contre les violences sexuelles et sexistes, l'école fournit de nombreuses informations en début d'année. Les contacts les plus importants sont :

- Les référentes égalité de genre Aline Faes et Alexandrine Urbain
aline.faes@centralesupelec.fr et alexandrine.urbain@centralesupelec.fr
- SOS-Homophobie : 01 48 06 42 41

Pour recueillir et traiter les signalements en toute confidentialité, CentraleSupélec met également à disposition des étudiants un portail, permettant de signaler toute forme de violence (discriminations, harcèlement moral, sexiste ou sexuel...) :
<https://centralesupelec.besignal.com/>

En outre, la Cnaé est un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination :
0 800 737 800 - Gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi)
cnae@enseignementsup.gouv.fr



Contacts utiles

À l'École

PC Sécurité du campus	David MAYEUR Gardien Société Challancin	Bureau 229 Accueil (sur les horaires de gardiennage)	02 99 84 45 53 06 65 13 63 66
Handicap	Pierre-Yves RICHARD	Bureau 209	02 99 84 45 02
Violences sexistes et sexuelles	Armelle MINEZ	Bureau 228	02 99 84 45 02
Référent vie associative et badges	Grégory CADEAU	Bureau 208	
Service médical de l'Université de Rennes	Dr Valérie BOLORÉ-CASIN		Médecin directrice Service Santé des Étudiants Universités Rennes 1 et Rennes 2 02 23 23 55 05 / 06 07 53 25 19
Gestion des inscriptions administratives, aide au logement, bourses CROUS	Catherine PIEDNOIR et Sylvie MARCHAND	Bureau 228	02 99 84 45 24
Fondation CentraleSupélec	Laura SCAZZOLA	Eiffel (site de Saclay) VII141	laura.scazzola@centralesupelec.fr
Police	17 ou 112		
Pompiers	18 ou 112		
Urgence de santé	15 ou 18 ou 112		

Contacts académiques

Apprentis - Voie FISA	Christelle LELIARD	02 99 84 45 00
Responsable scolarité	Pierre-Yves RICHARD	02 99 84 45 47
Mention NumVi (3A)	Cécile DUBOIS	02 99 84 45 00
Mention SES (3A)	Mélissa COURNOT	02 99 84 45 00
Mention Cyber (3A)	Aurore LEGRAIN	02 99 84 45 00
Mastère Cyber	Aurore LEGRAIN	02 99 84 45 00
Cursus de spécialité Energie	Mélissa COURNOT	02 99 84 45 00
Cursus de spécialité Cybersécurité	Aurore LEGRAIN	02 99 84 45 00
Cursus de spécialité Electronique	Christelle LELIARD	02 99 84 45 00
Cursus de spécialité Systèmes numériques	Cécile DUBOIS	02 99 84 45 00



Suivez-nous sur :

